



DÉCISION DU MAIRE MISSION DIAGNOSTIC POUR LA CHAPELLE DU BON SECOURS

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une mission Diagnostic pour la restauration de la Chapelle du Bon Secours,

Considérant que deux entreprises, la SCP Forest Debarre et ASCIA ont été consultées,

Considérant que les montants des offres proposées sont les suivants : SCP Forest Debarre 12 000,00 € HT et ASCIA 11 800,00 € HT,

Considérant le fait que l'offre de la SCP Forest Debarre répond aux exigences du Maître d'ouvrage,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De confier à la SCP Forest Debarre une mission Diagnostic pour la restauration de la Chapelle du Bon Secours pour un montant de 12 000,00 € HT. Le devis est joint à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 3 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 19 avril 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Commune de HÉRIC (35)

**MISSION DE DIAGNOSTIC DE
LA CHAPELLE DE BON SECOURS**

Mémoire Technique

1. Présentation et composition de l'équipe

2. Note méthodologique :

- **Volet 1 : Préambule – les points prioritaires de l'étude**
- **Volet 2 : diagnostic sanitaire**
- **Volet 3 : relevés**

3. Organisation proposée

1. Présentation et composition de l'équipe

ARCHITECTE DU PATRIMOINE : S.C.P. FOREST DEBARRE - Architectes

Alain FOREST,

Architecte D.P.L.G. Diplômé de l'U.P.A. de Rennes en 1977.

Architecte de la ville de Saint Louis, ile de La Réunion, de 1978 à 1981

Diplômé de l'école de Chaillot, **Architecte du Patrimoine en 1981**

Architecte consultant D.D.E. Finistère de 1981 à 1988

1989 : création de l'agence AURIGE en association avec André Parent, Architecte D.P.L.G.

1993 : la SCP AURIGE intègre François DEBARRE

1997 : dissolution de la SCP AURIGE

1997 : création de l'agence FOREST DEBARRE, représentée par Alain FOREST et François DEBARRE

Alain FOREST a apporté, au sein de l'agence FOREST DEBARRE, l'ensemble de l'héritage architectural de la SCP AURIGE. Il assure, au sein de l'agence, la gestion de la conception architecturale et le montage de l'ensemble des dossiers. Il a diversifié, depuis 1997, une activité pluridisciplinaire regroupant l'architecture, l'urbanisme et l'architecture intérieure. Si les projets qui représentent le mieux l'activité de l'agence sont les programmes immobiliers, tant locatifs qu'en accession, depuis quelques années ; l'ensemble de ces réflexions urbaines et architecturales a ouvert à l'agence, de nouveaux champs d'intervention que sont les domaines de l'enseignement et la culture et de la santé ;

Architecture et Patrimoine

Alain FOREST, en tant qu'Architecte du Patrimoine, a développé au sein de l'agence, un pôle patrimonial incluant l'urbanisme patrimonial (ZPPAUP, AVAP, PPM) Il intervient personnellement, tant au niveau de la conception et du suivi des chantiers sur des édifices classés et inscrits.

François DEBARRE,

Architecte D.P.L.G. Diplômé de l'U.P.A. de Nantes le 16 décembre 1982

C.E.A.A. en Energétique et Architecture Urbaine par l'école d'architecture de Nantes le 11 mai 1987

1981 à 1987 : Architecte à l'agence Bertrand LEMAIRE, Architecte à Cholet

1988 à 1992 : Architecte indépendant à Cholet

1993 à 1996 : Association avec la société d'Architecture AURIGE à Nantes, associés PARENT – FOREST - DEBARRE

Depuis 1997 : Restructuration de l'agence S.C.P. FOREST DEBARRE, associés FOREST DEBARRE

Depuis 1988 et en complément de la conception, François DEBARRE s'est orienté vers la mise au point technique des projets. Il vérifie à chaque étape la cohérence financière des projets. Au sein de l'agence, il supervise l'ensemble des pièces écrites, compris CCTP et CCAP. Cette continuité dans le suivi des dossiers permet, non seulement de maintenir les prestations prévues, mais aussi de les enrichir lors de leur exécution. Le suivi du chantier est un suivi du dossier graphique et écrit et aussi un suivi hebdomadaire de la qualité de l'exécution et de l'avancement des travaux. L'utilisation du logiciel PROJECT devient une véritable aide à la gestion des plannings – liste des dernières missions DET et AOR terminées ou en cours.

Marine GÉMARD
Diplômée d'État en
architecture et HMONP

Tristan SALIOU
Diplômé d'État en
architecture

Claire RADIGOIS
Diplômée d'État en
architecture et HMONP

BET STRUCTURE ESCA

- **Jean-Paul HUREL**, ingénieur, spécialisé en charpentes anciennes
- **Claude PICARD**, ingénieur spécialisé en maçonnerie patrimoniale

2. Note méthodologique

Moyens humains prévus pour réaliser la mission

Phase études :

- Alain FOREST – Architecte du Patrimoine
- Marine GÉMARD – diplômée d'État en architecture et HMONP
- Jean-Paul HUREL – ingénieur structure

VOLET 1 : PRÉAMBULE – LES POINTS PRIORITAIRES DE L'ETUDE

• Les comportements structurels

A - Les maçonneries

Les parements extérieurs

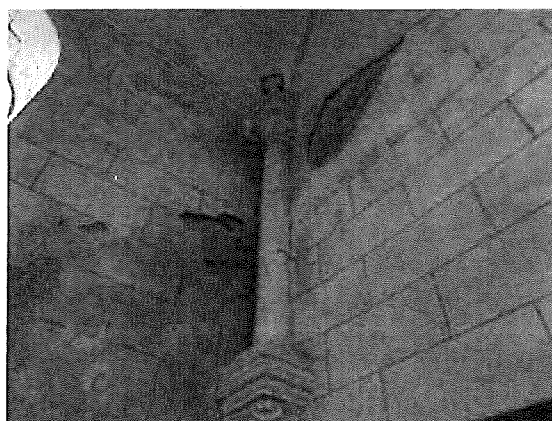
Cet édifice construit au XIX^e était composé de maçonnerie de moellons rejointoyés et recouverts d'un enduit chaux, cet enduit a été remplacé par un enduit projeté à très forte hydraulicité. Donc pour nous, il est nécessaire de restituer la totalité de l'équilibre originel de ces parements en réalisant un enduit à pierre vue.

Cet enduit a complètement déséquilibré la « porosité » originelle des maçonneries, les parements ne respirent plus et toute l'humidité ressort par les pierres de tuffeau, entraînant ainsi une desquamation importante des pierres.



Les parements intérieurs

Les parements intérieurs sont recouverts d'une finition plâtre sur un enduit chaux. La respiration de la maçonnerie ne se faisant plus par l'extérieur, elle ressort par l'intérieur en créant des désordres.



Les sols intérieurs

Un dallage béton a été réalisé, bloquant ainsi toute porosité du sol ; ce dallage béton concourt à faire migrer l'humidité dans les maçonneries. Un caniveau drainant intérieur en périphérie devra être réalisé afin d'éviter tous les désordres venant du sol.



Les charpentes

Il n'y a pas d'entrait visible, ce qui sous-entend une charpente avec un entrait retroussé, donc plus fragile sur le plan structurel.

Les travaux de restauration d'il y a une vingtaine d'années ont-ils pris en compte la charpente ?

Il n'y a pas d'accès autre que pour les couvertures ; il faudra prévoir une découverte ponctuelle pour visualiser l'état des pièces de bois de la charpente.

VOLET 2 – DIAGNOSTIC SANITAIRE

Équipe :

- Alain FOREST, Architecte du Patrimoine – SCP FOREST DEBARRE
- François DEBARRE – Architecte DPLG – gestion économie du projet au sein de la SCP FOREST DEBARRE

Le diagnostic sanitaire et architectural est une aide à la décision permettant à la collectivité d'engager un programme de restauration et de consolidation de l'édifice en fonction des priorités définies dans le document.

Ce document permet d'avoir une lisibilité à long terme des engagements financiers de la commune.

A - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

↓ EXTÉRIEUR

1 - Maçonnerie – ravalement – pierre de taille

- Repérage des pierres dégradées, éclatées, désorganisées, fissurées
- Analyse structurelle de ces désordres potentiels (infiltrations, faiblesse structurelle)
- Localisation des fissures
- Localisation des consolidations éventuelles
- Localisation des zones de pierres fragilisées par l'absence de protection ; appui, corniche, sculptures
- Vérification de la stabilité de l'ensemble des pierres (contreforts)
- État des remplages sur l'ensemble des baies
- Joints
- Repérage des zones fortement abîmées (75 %, 50 %)
- Enduit

2 - Charpente

Nota : prévoir une découverte ponctuelle par un couvreur pour visualiser l'état de la charpente

- Diagnostic de l'ensemble des assemblages bois
- État des pièces de bois en partie basse, assemblage fermes / sablières
- Traitement de charpente
- État des accès
- Consolidations et restauration réalisées

3 - Couverture

- Ardoises
 - État de l'ensemble des ardoises versant par versant (localisation des zones non restaurées)
- Zinguerie
 - État de l'ensemble des parties zinc et plomb
 - État des parties de zinguerie encadrées dans les pierres
 - Vérification de l'ensemble des solins

4 - Menuiseries extérieures bois

- État des portails, portes, etc. (ferrage, fermetures)

5 – Vitraux

- État des verres et des plombs – repérage des manques éventuels et des zones de casse
- État des barlotières et vergettes
- État des protections grillagées

↓ INTÉRIEUR (description visuelle des éléments constitutifs de l'intérieur)

Les éléments constitutifs des intérieurs sont :

1 – Les parements intérieurs

Plâtre, enduit, pierre, ciment, peinture, état des parois

2 – Les sols

Dallage pierre, parquet, carrelage et autres
Repérage et états.

3 - Les voûtes

- État des voussures
- Localisation des infiltrations, désordres engendrés par ces infiltrations
- Localisation des fissures

B - DOCUMENT DE SYNTHÈSE PHASE DIAGNOSTIC

Ce document de synthèse définit l'évolution sanitaire du bâtiment en 2023.

Ce document final comporte une estimation financière des travaux à réaliser, permettant à la collectivité d'assurer l'entretien de ce bâtiment ; cette enveloppe financière peut être répartie en tranches de travaux pertinentes, en fonction des conclusions du diagnostic sanitaire.

NOMBRE DE RÉUNIONS PRÉVUES : 2

VOLET 3 – RELEVÉS

Nota : il existe peut-être déjà des relevés de l'édifice réalisés lors des travaux.

Équipe :

- Alain FOREST, Architecte du Patrimoine – SCP FOREST DEBARRE
- Marine GÉMARD – diplômée d'État en architecture et HMONP

Relevés de l'édifice dans toutes ses parties et composantes hors sol.

Restitution des relevés au format numérique pour une impression au 1/100.

Rapport remis en 5 exemplaires papier et, sur Cd, sous la forme de fichiers numériques (Pdf version édition pour l'ensemble, fichiers Dwg ou autres formats pour les relevés et plans commentés) :

- Relevé en plans, élévations et coupes, au 1/100 et quelques détails au 1/50,
- Couverture photographique raisonnée (clichés redressés),
- Analyse du bâti, renvoi aux détails de relevés et des photos,
- Relevés commentés (report de l'analyse sur les relevés 1/50)

RÉUNION :

- 1 réunion de préparation



3. Organisation proposée

ORGANISATION

Les visites sur place et les différents sondages seront réalisés par nous-mêmes et validés par le Maître d'ouvrage.

Au cours de l'étude, plusieurs réunions d'étape sont prévues afin de présenter des rapports d'étapes auprès d'un groupe de travail défini par la collectivité.

Ces étapes permettent à la ville d'être informée sur l'état d'avancement du projet, de mieux comprendre les enjeux patrimoniaux de cet édifice et les différentes orientations de restauration proposées.

Au cours de ces réunions d'étape, il peut être envisagé de mettre en place des mesures conservatoires si elles s'avèrent nécessaires (voûtes de la chapelle).

DÉCOMPOSITION DES DIFFÉRENTES MISSIONS

Volet 2 :

- Diagnostic sanitaire et architectural 5 000.00 € HT
- Diagnostic structure - charpente 2 000.00 € HT

Volet 3 : relevés

- Relevés in situ et numérisation 5 000.00 € HT

| | |
|--------------|-------------|
| TOTAL H.T. | 12 000.00 € |
| TOTAL T.T.C. | 14 400.00 € |



Alain
FOREST

Signature
numérique de
Alain FOREST
Date :
2023.04.18
09:23:21 +02'00'

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-17 DECISION MAIRE MISSION DIAGNOSTIC CHAPELLE BON SECOURS

Date de transmission de l'acte : 27/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/04/2023

Numéro de l'acte : 20230427-05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230419-20230427-05-AR

Date de décision : 19/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)

En provenance de :

~~SCP FOREST & DEBARRE
211 BOULEVARD DE LA REUNION
44300 NANTES~~

SRBZ V28 - FIC 2F - 2078417102 - 08/22



LA POSTE
Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

AR 1A 195 733 0865 9



NOTIF DIAG Chapelle Bon Secours
Renvoyer à

FRAB

MAIRIE HERIC
MPCS

2 RUE SAINT JEAN
44810 HERIC

| | |
|---|--|
| Présenté / Avisé le : | 04 / 05 / 23 |
| Distribué le : | 04 / 05 / 2023 |
| Je soussigné(e) déclare être | Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire) |
| <input type="checkbox"/> Le destinataire | |
| <input type="checkbox"/> Le mandataire | |
| <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire | Signature facteur* |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

